DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

Nous, soussignées, sommes des personnes intéressées telles que définies à l'article 131 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1) de l'ensemble du territoire pour les dispositions A) à D) et de la zone concernée **VIL-2** et des zones contigües **RUR-6, RUR-8, AGF2-6, AGF2-3, COM-1 et RUR-7** pour la disposition E) ainsi que des zones concernées **VIL-3 et VIL-4** et des zones contigües **RUR-9, RUR-8, RUR-13 et RUR-10** pour la disposition E), et demandons que les dispositions qui suivent, provenant du **second projet de règlement nº 2024-07**, soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter concernées :

- A) La disposition de l'article 2 f) modifiant les éléments inclus dans le calcul de la superficie d'un bâtiment riverain à un lac, applicable pour l'ensemble du territoire;
- B) La disposition de l'article 5 et le retrait de la marge additionnelle d'une rive pour des terrains de moins de 2 000 m^2, applicable pour l'ensemble du territoire;
- C) La disposition de l'article 9 concernant les droits acquis et l'expiration de ces droits dans un délai de 6 mois pour des résidences de tourisme et des résidences principales de tourisme, applicable pour l'ensemble du territoire ;
- D) La disposition de l'article 10 d) (et l'article 2 b)) concernant la hauteur des bâtiments riverain à un lac (selon la type de toit ou la superficie du terrain), applicable pour l'ensemble du territoire,
- E) La disposition des articles 10 a) et 10 c) qui viennent permettre, dans les zones Vil-2, Vil-3 et Vil-4 une cabane à sucre d'au plus 68 m² si la superficie du terrain est égale ou supérieure à 1 ha et inférieure à 5 ha. Si le terrain à une superficie de 5 ha et plus, il n'y a pas de superficie maximale. Dans tous les cas, le bâtiment doit être situé à au moins 10 m de tout bâtiment d'habitation.

	NOM ET PRÉNOM (en lettres moulées)	ADRESSE	QUALITÉ					DISPOSITIONS					SIGNATURE
			D	P	O	CP	CO	A)	B)	C)	D)	E) Précisez :	
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
11													
12													

Légende des qualités requises :

D : Domicilié
P : Propriétaire unique d'un immeuble
O : Occupant unique d'un établissement d'entreprise
CP : Copropriétaire d'un immeuble
CO : Cooccupant d'un établissement d'entreprise